

**SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE MADAME LE MINISTRE DU  
TOURISME ET DES PARCS NATIONAUX**

**S'EST TENU, DU 29 AU 30 MAI 2009 A LIBREVILLE, LA DEUXIEME EDITION DES  
JOURNEES DES AIRES PROTEGEES, ACTE NATIONALE, SUR LE THEME**

**« FINANCEMENT DES ACTIVITES DE CONSERVATION ET DEVELOPPEMENT HUMAIN  
DANS ET EN PERIPHERIE DES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE »**

Dans son discours de bienvenue, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur **Jules Marius OGOUEBANDJA**, Haut Commissaire à la Présidence, Secrétaire Exécutif de l'ANPN, Administrateur RAPAC, a présenté les principaux objectifs de cette 2<sup>e</sup> édition des Journées des aires protégées à savoir établir un bilan général sur les modes de financement actuel, évaluer dans les limites des informations disponibles, les fonds et autres ressources diverses effectivement mobilisées au cours des dernières années, apprécier l'efficacité de l'utilisation des fonds mobilisés, dégager les leçons apprises en matière de mobilisation et d'utilisation des fonds, dresser un état des besoins actuels en ressources humaines, financières et matérielles, identifier les opportunités, les procédures et mécanismes existants et enfin identifier les nouvelles opportunités, leur mécanismes et modalités de fonctionnement, ainsi que les conditions à remplir pour pouvoir en profiter.

Faisant lecture de l'allocution du Président du Conseil d'Administration du RAPAC Monsieur **MAMBAELE MANKOTO**, Monsieur **Jean Pierre AGNANGOYE**, Secrétaire Exécutif du RAPAC s'est appesanti sur le fait que les forêts du Bassin du Congo constituent un patrimoine naturel pour la planète et nécessitent l'engagement de tous pour leur préservation.

La biodiversité unique d'Afrique Centrale a besoin d'être protégée et valorisée pour mieux répondre au besoin de ses populations qui ont autant droit au développement. Le mandat et les missions du RAPAC, dont le siège est établi à Libreville, s'inscrivent dans cette optique.

Par l'organisation de ces premières « **Journées Nationales des Aires Protégées (JNAP)** » dans tous les pays membres, RAPAC souhaite fédérer et mobiliser, de manière plus concrète, l'engagement collectif autour de cet intérêt planétaire, mais avant tout africain et sous régional.

Pour atteindre ces grands et nobles objectifs de conservation et valorisation de la biodiversité, il faut au préalable mobiliser un minimum de ressources humaines, financières et matérielles conséquentes en amont, pour en récolter des bénéfices plus importants et des services diversifiés en aval.

Prenant la parole, Son Excellence, Monsieur **Thierry MATHISSE**, Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission Européenne en République Gabonaise a souligné qu'à l'heure où la protection de l'environnement est devenu une préoccupation universelle, la Conservation se trouve au cœur des débats qui la fragilisent, tant au niveau des populations qu'à l'échelon des décideurs locaux ainsi qu'au niveau des bailleurs de fonds. Il a également souligné que l'attention internationale se concentre logiquement et de plus en plus sur le changement climatique et sur les mécanismes REDD (Reduced Emissions Deforestation Degradation), avec la possibilité concrète dans le moyen ou le long terme de disposer des fonds liés à l'utilisation du « market/financial incentives » pour la réduction des émissions de carbone, dont pourront aussi bénéficier la conservation et les populations locales.

Ouvrant les travaux, Son Excellence, Madame **Yolande BIKE**, Ministre du Tourisme et des Parc Nationaux a rappelé que la question des Parcs Nationaux fait transparaître inéluctablement la Haute Stature Internationale du Président de la République, **Son Excellence El Hadj OMAR BONGO Ondimba**, qui a été à l'avant-garde de la préservation des forêts du bassin du Congo. Pour ce faire, la détermination du Gabon à prendre résolument part au combat pour la survie des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et partant la lutte contre le réchauffement climatique, rejoint l'intérêt et la volonté de la communauté internationale à soutenir nos actions de promotion et de valorisation de la ressource écologique, d'où la nécessité d'obtenir un financement durable approprié pour les activités de gestion et de fonctionnement du réseau des Nationaux de manière continue.

Suite à la proposition du Président de séance, l'Assemblée a adopté par acclamation le Bureau de l'Atelier, composé comme suit :

**Président** : Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur **Jules Marius OGOUEBANDJA**, Haut Commissaire à la Présidence, Secrétaire Exécutif de l'ANPN, Administrateur RAPAC.

**Premier vice-président** : Monsieur **Romain CALAQUE**, Directeur Général WCS Gabon

**Deuxième vice-président** : Mme **Solange LOUBAMONO**, Conseiller du Premier Ministre

**Troisième Vice-présidence** : **Sylvain BOUANGA** Secrétaire Général de l'ONG Les Amis du Littoral

**Rapporteur Général** : M. **Guy-Philippe SOUNGUET**, Directeur Exécutif de l'ONG Aventures Sans Frontières, Administrateur RAPAC.

**Premier Rapporteur** : M. **Antoine BOUSSOUGOU**, Conseiller du Ministre du Tourisme et des Parcs Nationaux.

**Deuxième Rapporteur : M. Landry NKOLA EDOWIZA, Agent ANPN**

**Troisième Rapporteur : M. Joseph NGOWOU, Conservateur du Parc National de la Lopé**

**Quatrième Rapporteur : M Roger BOUSSOUGOU, Conservateur du Parc National de Loango Nord**

## **AU TITRE DES PRESENTATIONS**

### **Présentation 1**

M. Aurélien MOFOUMA, Chargé des Programmes au RAPAC.

Thème : ***Le financement durable des Aires Protégées : orientations du programme de travail sur les aires protégées de la convention sur la diversité biologique.***

M. MOFOUMA a énuméré les pistes devant conduire au financement durable des Aires Protégées. Le Conférencier a défini la gestion durable comme étant « la capacité d'obtenir des ressources financières stables et suffisantes à long terme et de les affecter en temps opportun et de manière appropriée afin de couvrir tous les coûts (directs et indirects) des aires protégées et de garantir leur gestion efficace et productive ».

Il a par la suite, présenté les différentes voies de financement notamment :

- L'évaluation du déficit financier (revenu contre dépenses)
- L'évaluation du système administratif et financier
- La nouvelle sélection des mécanismes financiers, y compris le paiement des services écologiques
- Réforme administrative et/ou réforme de la taxe d'environnement
- Etude de faisabilité des mécanismes (investissements et rendement)
- Elaboration de plans financiers
- Mise en œuvre de plans financiers
- Transparence et responsabilité
- Mesure de la réalisation des objectifs fiscaux.

Pour cela, il est nécessaire d'établir un plan de financement durable destiné à attirer des ressources financières suffisantes et durables pour gérer efficacement le système d'aires protégées.










Dans l'ensemble cependant, les Parties doivent répondre aux trois questions suivantes :




- Quel est le niveau actuel de financement des aires protégées, quelles en sont les sources, quels sont le niveau des dépenses et l'efficacité et la productivité de leur utilisation ?
- Compte tenu des aires protégées actuelles et prévues, quels sont les besoins financiers non satisfaits de la prochaine décennie ?
- Quelles sont les possibilités de combler les lacunes de financement et dans quelle mesure chaque option est-elle capable de produire des revenus pour le système d'aires protégées ?

L'ensemble des réponses formera la base de plans nationaux de financement durable, qui comprendront probablement les mesures réglementaires, législatives, politiques, institutionnelles et autres mesures nécessaires.








Le conférencier a ensuite détaillé les divers mécanismes financiers existants et nouveaux pour les aires protégées. Un certain nombre de mécanismes à la mode sont adaptés à la planification de systèmes ou de sites tels que :

### **Les sources principalement publiques**









-  Financement budgétaire public des aires protégées;
-  Affectation aux aires protégées d'un pourcentage d'une ou plusieurs taxes générales perçues au niveau national, provincial ou local;
-  Lois spéciales fournissant une assistance extrabudgétaire à des groupes sociaux, zones géographiques ou activités particuliers;
-  Exonérations d'impôts ou subventions pour les aires protégées;
-  Affectation au financement des aires protégées d'un pourcentage d'une ou plusieurs taxes sélectives perçues au niveau national, provincial ou local (taxes sur l'énergie, les aéroports, paquebots de croisière, charges d'hôtels et de lieux de villégiature et autres);
-  Affectation au financement des aires protégées d'un pourcentage d'une ou plusieurs charges, amendes et pénalités pour l'usage (ou l'abus) des ressources naturelles
-  Prêts bancaires de développement nationaux, provinciaux ou locaux;
-  Conversion de dettes en investissements écologiques;
-  Fonds environnementaux (fonds de dotation, fonds d'amortissement et de roulement);

-  Organisations multilatérales d'aide et de développement;
-  Prêts des banques internationales de développement;
-  Organisations bilatérales d'aide et de développement.






### **Les sources principalement privées à but non lucratif**











-  Groupes collectifs autonomes et autres formes de capital social;
-  Charités séculaires et religieuses;
-  Campagnes spéciales d'appel de fonds (par ex. sauver le panda, amis des parcs nationaux, etc.);
-  Mise en marché et commercialisation des bonnes causes;
-  Loteries;
-  ONG sociales et environnementales;
-  Fondations.

### **Les sources principalement privées à but lucratif**



-  Entreprises communautaires, officielles et informelles;
-  Investissements privés par des entreprises locales;
-  Prêts bancaires commerciaux;
-  Investissements directs par des investisseurs non locaux (par ex. écotourisme);
-  Partenariat public/privé;
-  Partenariat communautaire privé;
-  Capital-risque;
-  Portefeuilles (fonds verts).

### **Les sources principales de paiement des services environnementaux**

-  Marchés des produits agricoles organiques;
-  Marchés des compensations d'émissions de carbone;
-  Marchés des produits forestiers certifiés;
-  Marchés des produits halieutiques certifiés;
-  Charges de prélèvement des ressources.

-  Marchés de la conservation de la diversité biologique et de la bioprospection;
-  Marchés des compensations d'émissions de carbone;
-  Marchés de la protection des bassins versants;
-  Marchés de la beauté du paysage, y compris l'écotourisme et le tourisme;
-  Marchés des droits de développement et des servitudes de conservation;
-  Systèmes quasi-commerciaux et non commerciaux de paiement des services environnementaux;
-  Frais d'utilisation et frais d'entrée;
-  Fonds pour les aires protégées associés aux traités internationaux;
-  Versements du FEM pour les biens communs mondiaux;
-  Affectation aux aires protégées un pourcentage d'une ou plusieurs taxes internationales.

### **Les sources principales de réduction du besoin de fonds additionnels**

-  Libération de ressources publiques existantes (par ex. réallocation de fonds des subventions publiques nocives en faveur des aires protégées);
-  Encouragement de la mobilisation de ressources privées (droits fonciers, promotion, réglementation, rationalisation).

Dans le cadre des questions/réponses l'Assemblée a évoqué dans le cadre des stratégies de financement, la synergie des financements entre le bassin du Congo et l'Amazonie et a fait état l'impact de la déforestation galopante des forêts du bassin du Congo sur les modes de financement durable.

## **Présentation 2**

**M. Omer NTOUGOU NTOUTOUM**, Directeur Technique de l'ANPN

Thème : ***Etat des lieux de la situation des financements des 13 parcs nationaux.***

Commençant sa présentation, le conférencier a tout d'abord fait le tour de la situation financière des parcs nationaux depuis 2002 date de création de ces derniers dans le cadre national et international.

Parlant du Programme de conservation, il dit a : **La gestion du réseau de parcs nationaux repose sur un programme de conservation.** L'objectif global du programme de conservation des parcs nationaux est de sauvegarder des écosystèmes et une biodiversité d'intérêt régional, voire mondial, par la consolidation et le développement d'un réseau de 13 Parcs Nationaux représentatif de cette diversité. Il s'énonce comme suit : **La gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement contribue au développement économique et social du Gabon**

Aussi, l'objectif spécifique s'énonce comme suit : **La protection et la valorisation des parcs nationaux du Gabon sont assurées à long terme** et se base sur six axe qui sont :

**Axe 1 : Mettre en place le système de gestion des parcs nationaux et le rendre opérationnel**

**Axe 2 : Assurer la protection des parcs nationaux**

**Axe 3 : mettre en place un système de recherche qui contribue à la gestion des parcs nationaux**

**Axe 4 : Mettre en place les bases d'un écotourisme axé sur les parcs nationaux**

**Axe 5 : Amener la communauté nationale à adhérer au processus de développement des parcs nationaux**

**Axe 6 : Engager les populations des zones périphériques dans une gestion durable des ressources naturelles**

Présentant le réseau des 13 parcs nationaux, le Conférencier a ressorti le niveau de classification des parcs nationaux du Gabon qui sont à la catégorie II de l'UICN et la dimension territoriale qui est de **3 013 842** ha soit 11,26% du territoire national.

Présentant la situation des financements nationaux directs, le Conférencier a fait l'historique du financement de l'Etat Gabonais de 2002 à 2009. Le budget de fonctionnement s'élève depuis 2005 à 282 millions francs CFA par an pour l'Agence et à 250 millions pour les parcs nationaux. La moyenne des financements des parcs nationaux étant de 10 millions. Sur le budget d'investissement, l'Etat contribue à hauteur de 1 milliard 400 millions depuis 2007. Sur la situation des financements internationaux directs depuis 2002, le Conférencier a fait état des financements du PSVAP, d'ECOFAC, du GEF, du Mécanisme de conversion de la dette, du TRIDOM, du WWF et du WCS. Comparant les différents niveaux de financement, le Conférencier a ressorti le fait que l'Etat Gabonais reste un grand pourvoyeur de fonds avec un investissement de près de 6 milliards de francs, suivi du PSVAP avec près de 5 milliards, le fonds GEF avec un peu plus de 3 milliards et ECOFAC avec un peu plus de

2 milliards. En conclusion, le Conférencier a démontré que la moyenne de l'investissement de l'Etat s'élève à près de 2 milliards de francs avec une moyenne par km<sup>2</sup> de 66 069 francs. Le budget de fonctionnement nécessaire étant estimé à 11,5 milliards, il est nécessaire de rechercher des nouveaux mécanismes de financement, d'avoir des approches concertées de gestion des ressources et une gestion par écosystème/paysage.

### **Présentation 3**

M. **Franck NDJIMBI**, Directeur de la Valorisation et de la Communication de l'ANPN

Thème : ***La problématique du financement durable des aires protégées.***

Dans sa présentation, le Conférencier a redonné à l'assistance la définition d'une Aire Protégée, à savoir : « un espace naturel terrestre ou aquatique géographiquement délimité, réglementé et géré pour protéger et gérer de façon durable le patrimoine naturel et culturel ».

Par la suite, le Conférencier a fait l'analyse du contexte national qui ressort que le réseau des parcs nationaux du Gabon est doté d'une stratégie de mise en œuvre consigné dans le plan cadre de gestion à 15 ans et dont la planification opérationnelle s'effectue sur six composantes dont le financement lié aux activités de ces composantes nécessite des financements ad hoc du fait de l'existence d'une programmation budgétaire nationale.

Revenant dans le cadre de la législation, le Conférencier a souligné que la Loi sur les parcs nationaux consacre la possibilité de passer des contrats de fiducie. Afin d'illustrer son propos, le Conférencier a montré un série d'expériences internationales, le coût d'efficacité dans la conservation dont les dépenses par Km<sup>2</sup> et le personnel par Km<sup>2</sup>. Développant les fondements de la réflexion sur le financement des Parcs Nationaux, le Conférencier a exposé sur les défis à relever, les points de discussion, les expériences étrangères avec la participation des bailleurs de fonds, les leçons apprises dont les difficultés rencontrées.

Abordant les pistes de réflexion, le Conférencier a traité du pré requis en s'appuyant sur la bonne gouvernance, les modèles envisageables, les éléments de réussites, le processus de mise en place, donc de gouvernance et le fonds d'investissement.

Dans le cadre des questions-réponses, l'Assemblée souligné la nécessité de parler de Parcs Nationaux et non des Aires protégées.

## **Présentation 4**

Mme **Marthe MAPANGO**, Secrétaire Exécutif de l’Autorité nationale pour le Mécanisme de Développement Propre en République Gabonaise

Thème: ***Les biens et services environnementaux.***

La Conférencière a introduit son propos en donnant à l’Assemblée une définition de ce qu’on entend par Biens et Services environnementaux. En effet, selon Mme MAPANGO, il faut prendre en considération les trois éléments principaux suivant :

- La constitution physique des écosystèmes
  - Les processus ou fonctionnement des écosystèmes
  - Les liens avec le bien-être humain
- En définitive : services d'écosystème égale toute organisation ou structure d'écosystème, ou tout processus et/ou fonction d'écosystème, consommé et/ou utilisé directement ou indirectement par l'humanité.

Dans un souci de pédagogie, la Conférencière a fait la distinction sur les deux types de Biens et Services environnementaux :

### **Les Services d’approvisionnement biens et services d’écosystèmes :**

- Alimentation: cultures, bétail, pêche de capture, aquaculture, aliments sauvage,
- Fibres: bois et fibres de bois, coton, soie, etc.
- Biocarburant: bois de chauffe, céréales pour la production d’éthanol, fumier
- Eau douce pour la consommation, le refroidissement, le nettoyage, les processus industriel
- Ressources génétiques: gènes pour améliorer la résistance des cultures,
- Substances biochimiques, médecines naturelles et substances pharmaceutiques

Et les **Services de régulation, avantages fournis par la régulation de processus naturels par un écosystème comme :**

- Régulation de la qualité de l’air: exemple, les lacs pour collecter les composés sulfurés émis par les industries,

- Régulation du climat: capture et stockage par les forêts du dioxyde de carbone, impact des forêts sur le niveau des pluies d'une région
- Régulation des eaux: les sols perméables facilitent l'alimentation des zones aquifères, les plaines d'inondation fluviales et les zones humides retiennent l'eau, ce qui peut réduire des inondations
- Régulation de l'érosion: les végétaux comme l'herbe et les arbres empêchent la perte des sols, l'envasement des voies navigables dus à l'action du vent et de la pluie,

Elle a également soulevé la problématique des services d'écosystème au regard des problèmes d'interdépendance entre développement et services écologiques. En conclusion, la Conférencière a apporté des suggestions de réponses en disant qu'un consensus est adopté sur la nécessité de valoriser les services d'écosystème avec deux principales thèses, qu'il existe une réflexion portée par l'ONU sur la comptabilisation des écosystèmes et la nécessité d'analyser les actifs écosystémiques en tant que systèmes avec des structures et des fonctions propres.

### **Présentation 5**

Dr. **Lee WHITE**, Coordinateur Technique de la Cellule des Changements Climatiques à la DGE. Chercheur associé à l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale en République Gabonaise

Thème: ***Les opportunités de financement des aires protégées dans le processus REDD (Reduced Emissions Deforestation Degradation).***

Dans un premier temps, le Dr Lee a fait un rapide tour d'horizon sur les origines des forêts tropicales humides, les peuples des forêts et l'usage qu'ils font de cette forêt, la distribution de la population précoloniale au Gabon. Entrant dans le vif du sujet, le Conférencier a donné les résultats préliminaires de détection des modifications des forêts en utilisant les données satellite radar "L-band" sur le PN Lopé.

Sur la base des calculs du changement de la biomasse, le Conférencier a fait ressortir l'accumulation moyenne de tonne de CO<sub>2</sub>/ha/an sur une durée de 10 ans dans le Parc National de la Lopé. Sur la base de ces calculs et des images satellites, le Conférencier a fait l'évaluation :

- du taux de CO<sub>2</sub> séquestré par an par la forêt Gabonaise qui est égal à 47 520 000 de Tonnes,
- du taux de CO<sub>2</sub> séquestré par an par les savanes égale à 17 200 000 Tonnes,

- des pertes dues à la déforestation (0.08%) égale à 7 920 000 Tonnes par an,
- des pertes dues à l'exploitation forestière durable égale à 13 500 000 Tonnes par an
- et des pertes dues à l'exploitation forestière non durable égale à 31 500 000 Tonnes par an.

Ce qui donne, selon le Conférencier un taux net de **11 800 000 Tonne de CO<sub>2</sub> séquestrés par an.**

En conclusion, le Conférencier a proposé des actions imminentes à mettre en œuvre pour le Gabon et qui peuvent se résumer sur un scénario de base qui part de 1990 si toute la forêt est allouée à l'exploitation, avec des dégâts moins importants et une exploitation tous les 5-10 ans nous aurons un taux de Carbone égale à **33 200 000 Tonne par an nette.**

En partant sur la base de 2007, avec 4 million d'hectares d'aires protégées et 9 millions d'hectares d'exploitation durable, nous aurons un taux de Carbone égale à plus de **11 800 000 Tonne par an nette.**

### **Présentation 5**

M. **Romain CALAQUE**, Directeur Général du WCS Gabon

Thème : ***Payement pour les services environnementaux dans les parcs nationaux.***

Dans la vision proposée à l'Assemblée, le conférencier a tenu, dans un premier temps, à distinguer les différents services rendus par la nature et qui ne sont pas encore pris en compte au Gabon et a évoqué :

- les différents concepts du paiement pour les services environnementaux dans les parcs nationaux. Il s'agit des services rendus par l'environnement qui sont jusqu'aujourd'hui « externalisés », différents des biens environnementaux,
- la nécessité de création d'un marché dont les activités se repose sur l'identification des services,
- les potentiels acheteurs et vendeurs,
- ainsi que le partage des charges et des bénéfices.

Le Conférencier a également présenté les principaux marchés qui existent à l'heure actuelle. Il s'agit des services récréatifs avec la beauté du paysage, les services santé, alimentation avec biodiversité, les services climatiques avec le carbone forestier et

les services hydrauliques avec les bassins versants, à l'exemple des modèles du Costa Rica et de Madagascar.

Le Conférencier a par la suite éclairé l'Assemblée sur la nécessité pour le Gabon de mettre en œuvre les différents services rendus par la nature notamment sortir de la dépendance stricte vis à vis des dons, obtenir des financements nouveaux et durables, créer un lien entre développement et conservation, créer un liens avec le secteur privé et les populations.

Il a par ailleurs défini les différents services proposés par le paiement dû aux services environnementaux à savoir les services récréatifs, les services biodiversités, les services stockage carbone, les services hydrauliques, et a conclu sa présentation par l'exemple de valorisation de la vallée de Mbé.

### **S'AGISSANT DES COMMISSIONS**

il a été mis en place deux groupes de travail.

#### **Groupe 1**

1. Besoins en financement minimum requis pour les Parcs Nationaux.
2. Ressources mobilisées et mises effectivement à la disposition des gestionnaires des parcs nationaux.
3. Recommandations pertinentes à formuler pour l'élaboration et l'adoption des stratégies nationales en matière de financement des parcs nationaux.

#### **Groupe 2**

1. Pouvoirs publics et des nouveaux partenaires potentiels.
2. Solutions et mesures appropriées pour accroître la part des ressources nationales à affecter au Parcs Nationaux à court et moyen terme.
3. Recommandations pertinentes à formuler pour l'élaboration et l'adoption des stratégies nationales en matière de financement des parcs nationaux.

## **AU TITRE DES RECOMMANDATIONS**

les groupes de travail ont ressorti les points suivants :

### **Groupe de travail 1**

Thème : *Vision globale : Le Parc National est une entreprise.*

### **A/ Besoins en financement minimum des Parcs Nationaux**

Types de financement : public, privé, innovant

#### **Principaux axes VS BESOINS**

##### **1/ Administration et Finance**

Base vie

Plan de gestion

Recrutement du personnel d'appui

Fonctionnement des services

Acquisition des équipements

##### **2/ Protection des ressources**

Délimitation et zonage

Recrutement et formation du personnel de terrain

Construction et équipement des antennes de surveillance

Financement des patrouilles

Acquisition des équipements et du matériel

##### **3/ Recherche et Conservation**

Construction des stations de recherche

Constitution d'une base de données

Suivi biologique (études spécifiques)

Monitoring écologique (dynamique des populations)

#### **4/ Ecotourisme**

Plan de gestion de l'écotourisme

Recrutement et formation du personnel de la filière

Développement des produits et des circuits touristiques

Développement des concessions touristiques

#### **5/ Implication des communautés**

Etudes socioéconomiques

Délimitation des terroirs

Etudes sur la rétrocession des retombées touristiques

Développement des microprojets

#### **6/ Développement des infrastructures**

Construction des voies d'accès (routes, pistes, pistes atterrissage)

### **II/ Ressources mobilisées et mises effectivement à la disposition des gestionnaires des Parcs Nationaux (ANPN)**

#### **Investissement**

Etat Gabonais : 1,5 Milliard

Partenaires au développement : EU (ECOFAC IV, RAPAC, PROTOMAC), BANQUE MONDIALE (GEF), WCS, ZSL, WWF

#### **Fonctionnement**

Etat Gabonais : ANPN et PARCS NATIONAUX

### **Ressources humaines actuelles**

14 Conservateurs

Ecogardes (5-28)

Personnel d'appui (3/13)

### **Equipements roulants et flottants actuels**

5 véhicules 5/13

1 Pirogue 1/13

### **Equipements de terrain actuels**

GPS, sacs à dos, tentes, uniformes (insuffisants)

## **RECOMMANDATIONS**

1. Renforcement des ressources humaines (administration, technique).
2. Renforcement de la subvention de l'Etat (investissement et fonctionnement).
3. Etablissement de partenariat avec le secteur privé.
4. Développement de jumelage ou de parrainage d'autres parcs nationaux.
5. Mise en place d'un fonds national de financement pour le développement de l'écotourisme.
6. Vulgarisation du processus de séquestration du carbone pour la mise en place d'un mécanisme de financement innovant.
7. Application de la bonne gouvernance.

## **SOURCES POTENTIELLES IDENTIFIEES**

- Partenariat privé :
  - i. Secteur pétrolier
  - ii. Secteur minier
  - iii. Secteur forestier

- iv. Secteur hôtellerie/Tourisme
- v. Secteur Transport
- vi. Secteur téléphonie mobile
- vii. Secteur BTP
- viii. Secteur cinématographie
- Partenariat public
  - i. Communal
  - ii. Départemental
- Partenariat avec les institutions
  - i. Secteur de la recherche
  - ii. Secteur de la formation

## **Groupe de travail 2**

Thème 1 : ***Pouvoirs publics et de nouveaux partenaires potentiels.***

### **1. A. Identification des pouvoirs publics existants et/ou possibles**

- Les Ministères Techniques :
  - i. Tourisme et Parcs Nationaux,
  - ii. Environnement,
  - iii. Economie Forestière,
  - iv. Finances,
  - v. Planification et Développement,
  - vi. Aménagement du Territoire,
  - vii. Défense Nationale,
  - viii. Santé Publique,
  - ix. Communication,
  - x. Culture et arts,
  - xi. Transport
  - xii. Recherche Scientifique.
- Les collectivités locales :
  - i. Conseil Départemental,
  - ii. Conseil Municipal,

- Sociétés Paraétatiques ;

#### A.1 Possibles mode de financements publics

A.1.1 Allocation budgétaires comme financement public ;

A.1.2 Fonds de Conversion des Dettes ;

A.1.3 Fiscalité :

- Droits d'entrées dans les parcs nationaux ;
- Taxes sur les activités scientifiques et de recherche dans les parcs ;
- Taxes sur les activités récréatives dans les parcs nationaux;
- Services marchants fournis par les parcs.

### **1. B. Identification des nouveaux potentiels partenaires financiers**

- ONG nationales et internationales,
- Opérateurs économiques,
- Fondations,
- Groupements collectifs,
- Donateurs privés,
- Syndicats d'Initiatives privés,
- Partenaires au développement,
- Ministère des Travaux Publics,
- Ministère de l'Énergie,
- Ministère des Affaires Etrangère et de la Coopération.

### **1. C. Recommandations pertinentes**

1. Mis en place d'un groupe de travail technique de réflexion sur les mécanismes de financement durable ;
2. Renforcement du cadre juridique et réglementaire pouvant faciliter l'accès au financement durable des parcs nationaux ;
3. Formalisation et rendu effectif les droits d'entrées dans les parcs nationaux.

**Thème 2 : *Solutions et mesures appropriées pour accroître la part de ressources nationales à affecter aux parcs nationaux à court et moyen terme.***

**2. A. Identification des solutions et mesures appropriées**

1. Ouverture d'un compte d'affectation des recettes des parcs nationaux ;
2. Mobilisation des financements extérieurs ;
3. Mise en place d'un Fonds fiduciaire ;
4. Mise en place des mécanismes financiers du partenariat avec tous les acteurs œuvrant dans les parcs nationaux ;
5. Mise en place d'un cadre juridique régissant les droits, les taxes et les redevances ;

**2.B. Recommandations pertinentes**

1. Evaluation de la capacité d'analyse et de mise en œuvre des mécanismes de financement ;
2. Développement d'une stratégie nationale de financement durable associant des mécanismes de financement spécifiques aux besoins financiers de chaque Parc National ;
3. Evaluation des couts de réalisation des actions prioritaires à mener à l'intérieur et dans la périphérie des Parcs Nationaux ;
4. Elaboration, mise œuvre et coordination des mécanismes financiers du partenariat avec tous les acteurs ;
5. Définition, finalisation et mise en œuvre du cadre juridique régissant les droits, les taxes et les redevances ;
6. Mise en place des mécanismes qui encouragent les sociétés privées, les Fondations et individus à accorder des dons au bénéfice de la conservation et du développement communautaire des Parcs Nationaux ;
7. Promotion au plan national et international des opportunités d'investissement dans les Parcs Nationaux.

Fait à Libreville, le 30 mai 2009

Le Rapporteur Général

Guy-Philippe SOUNGUET